



## Tour des Nations FIM 2026

### RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

#### Rég. 1

Le Mototour des Nations FIM 2026 est organisé par le **Touring Finlandia Motorcycle Club** au nom de l'**Association finlandaise de motocyclisme**, de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) et de la Commission Tourisme et Loisirs (CTL).

L'événement se tiendra du **11.8.2026** au **14.8.2026** conformément au Code FIM, aux règles de la FIM, au présent Règlement complémentaire et au Code environnemental de la FIM. Il se déroulera à Imatra, Finlande .

#### Lieu principal :

Nom:	Imatra Spa & Resort
Adresse:	Purjekuja 2, 55420 Imatra, Finlande
GPS :	61°12'41"N 28°43'32"E (ETRS89)décimal :61,21138, 28,72555
Google Maps :	<a href="https://maps.app.goo.gl/gS1h8jwLS1MplCU86">https://maps.app.goo.gl/gS1h8jwLS1MplCU86</a>

#### Règlement 1.1

L'organisation du Mototour des Nations 2026 a été déléguée à :

Nom:	Touring Finlandia Motorcycle Club
Adresse:	Metsäpirtintie 1, 02130 ESPOO, FINLANDE
Tél. :	QUE
E-mail:	mototour@tfmk.com
Site web:	<a href="http://www.fim-mototour2026.com">www.fim-mototour2026.com</a>



## Règlement 1.2 Comité exécutif

Rôle	Nom	Numéro de licence FIN
Président du jury FIM CTL :	Stjepko Varga	600016454
Membre(s) du CTL :	Panagiotis Kalaitzis	600016445
Directeur:	Mikael Heikkilä	600050058
Directeur adjoint :	Timo Toikkanen	600050049
Responsable environnemental :	À déterminer	À déterminer

La première réunion du Comité exécutif se tiendra à

Nom:	Imatra Spa & Resort
Adresse:	Purjekuja 2, 55420 Imatra, Finlande
GPS :	61°12'41"N 28°43'32"E (ETRS89)décimal :61,21138, 28,72555
Google Maps :	<a href="https://maps.app.goo.gl/gS1h8jwLS1MpLCU86">https://maps.app.goo.gl/gS1h8jwLS1MpLCU86</a>

le **11.8.2026 à 14h00**. Les réunions suivantes seront décidées par le Comité Exécutif et sont **non ouvertes aux participants**.

## Règlement 2 Participation au Tour des Nations

Le nombre de participants sera limité à 250.

L'objectif principal des voyages le long des itinéraires choisis sera d'assurer la sécurité des participants tout en leur faisant découvrir les routes pittoresques de la région.

Les participants seront répartis en groupes de 50 motos maximum, chaque groupe étant accompagné d'un chef de groupe et d'au moins deux signaleurs. Ils circuleront à une allure touristique régulière, avec des arrêts prévus au programme. Les principaux carrefours seront surveillés et les routes empruntées seront goudronnées et praticables par tous les temps.

La distance totale parcourue pendant l'événement sera d'environ **550 km**.

Des déjeuners légers (collations, fruits, jus de fruits, eau) seront fournis durant les excursions. La consommation d'alcool est interdite pendant les excursions.



### Inscriptions du registre 3

Documents pertinents :

- Formulaire d'inscription
- Règlements complémentaires
- Programme et toutes autres informations

sont publiés sur le site web de l'événement, comme indiqué dans **Règlement 1.1** et également envoyés aux FMN par courriel par la CTL.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 20.4.2026, ainsi que le paiement intégral et l'envoi des formulaires d'inscription à l'adresse électronique indiquée sur le site web mentionné dans Règlement **1.1**.

Pour les participants affiliés à leurs fédérations nationales (FMN)

- Envoyez le formulaire d'inscription et le paiement à votre FMN pour vérification et signature.
- FMN collectera, signera et vérifiera les inscriptions, puis enverra les
  - Formulaires d'inscription (vérifiés) à remettre à l'organisateur
  - Envoyez le paiement conjoint à l'organisateur
- FMN enverra le fichier récapitulatif Excel rempli qui se trouve sur le site Web mentionné dans Règlement **1.1**.
  - Les données incluses doivent être
    - Données des participants – Nom et prénom, adresse e-mail, numéro de carte FIM Advantage, club de moto, FMN, pays
    - Marque et modèle du vélo, année de fabrication
    - Montants payés pour l'inscription
    - Distance du ou des clubs de moto par rapport au lieu principal de l'événement
    - Données des délégués nationaux – Prénom, nom de famille, adresse e-mail et numéro de carte FIM Advantage.

Pour les participants **non affiliés** à leurs fédérations nationales (FMN)

- Les inscriptions individuelles seront traitées à l'aide du formulaire d'inscription et des informations de paiement publiés sur le site web – voir Règlement **1.1**.



#### Frais d'inscription Reg. 4

Les frais d'inscription sont fixés par la Fédération du participant. Ils comprennent les frais d'organisation **350 €**, Tout autre supplément, ainsi que les frais administratifs éventuels facturés par l'organisme gestionnaire du participant, sont à prévoir. Le montant est fixe et exprimé en euros.

Le supplément pour chambre individuelle est de **135 €** par personne.

Les enfants de 6 à 12 ans bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le prix d'entrée adulte. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.

Les frais de transfert sont à la charge de l'intermédiaire (frais partagés - SHA pour les membres de l'UE).

Les frais d'inscription, ainsi que tous les frais d'hôtel ou autres frais supplémentaires, seront payés intégralement (100%) par les FMN des participants, ou directement pour les participants individuels. **avant 20.4.2026** au compte suivant :

Titulaire du compte	<b>Touring Finlandia Motorcycle Club r.y.</b>
Adresse du titulaire du compte	<b>Metsäpirtintie 1, 02130 Espoo, Finlande</b>
Nom de la banque	<b>Banque coopérative d'Uusimaa</b>
Adresse de la banque	<b>Mikonkatu 13, 00100 Helsinki</b>
BIC/SWIFT	<b>OKOYFIHH</b>
N° de compte/IBAN	<b>FI29 5800 1320 4606 93</b>

Tous les paiements seront effectués en euros (€). **Les coûts de transfert sont à la charge de l'expéditeur, SHA (partagé) pour les pays de l'UE.**

Les inscriptions peuvent être acceptées après cette date à **la discrétion de l'organisateur** –il convient de vérifier auprès de l'organisateur avant d'effectuer les paiements.

- Si l'organisateur accepte des inscriptions après la date limite, une majoration pouvant aller jusqu'à 25 % sera appliquée aux frais d'inscription. **peut être imposé.**
- Si l'organisateur accepte les inscriptions faites sur le lieu de la réunion, une majoration de 25% sera appliquée.

#### Règlement 5 Date limite d'inscription

La date limite de dépôt des candidatures est 20.4.2026





## Règlement 6 Cadeaux, souvenirs et services pour les participants

Chaque participant ayant réglé ses frais d'inscription bénéficie des avantages minimaux suivants :

- *Participation au Mototour des Nations FIM ;*
- Hébergement dans l'Hôtel
  - 1<sup>er</sup> jour 11.8.2026 : dîner
  - 2<sup>e</sup> jour 12.8.2026: petit-déjeuner, déjeuner léger, dîner
  - 3<sup>e</sup> jour 13.8.2026: petit-déjeuner, déjeuner léger, dîner
  - 4<sup>e</sup> jour 14.8.2026: petit-déjeuner, départ, au revoir
- Parking gratuit devant l'hôtel
- Accès au spa et à la salle de sport sur place
- Souvenir de la réunion ; autocollant ;
- Une médaille/plaque ou une épinglette souvenir ;
- Les autres souvenirs sont laissés au choix de l'organisateur, mais sont faciles à transporter à moto.

**NOTE IMPORTANTE : L'enregistrement à l'hôtel se fait à partir de 13h00h**

## Règlement 7 Hébergement

L'hébergement est inclus dans le prix d'entrée (pour les tarifs, voir Règlement 4)

## Centre administratif régional 8

Le centre administratif sera ouvert :

10.8.2026	depuis 14h00 à 19.00
11.8.2026	depuis 12h00 à 20,00
12.8.2026	depuis 12h00 jusqu'à 18 ans.00
13.8.2026	depuis 12h00 jusqu'à 18 ans.00

dans le Imatra Spa & Resort.

## Règlement 9 : Prix et classification

Aucun prix ni classement ne sera attribué par la FIM.

Toutefois, les organisateurs peuvent présenter leurs prix et leur classement avec l'approbation préalable du président du jury du CTL.



### **Règlement 10 Disqualifications**

Sous la supervision du Comité exécutif, les participants peuvent être officiellement disqualifiés si nécessaire. La décision du Comité exécutif est sans appel en la matière.

### **Règlement 11 Délégués nationaux**

Chaque FMN participante a le droit de désigner un délégué titulaire d'une licence d'intendant du tourisme. Cette désignation doit être faite par écrit à l'organisateur au moins 30 jours avant l'événement.

### **Règlement 12 Annulation de l'événement**

L'organisateur peut annuler l'événement :

- Si, à la date de clôture, le nombre d'inscriptions est inférieur à 100.
- En cas de nécessité absolue.

En cas d'annulation de l'événement, les participants ayant transmis leur formulaire d'inscription avant la date limite d'inscription seront avertis. **et les fonds reçus seront restitués à leurs comptes respectifs..**

**REMARQUE : Le remboursement des frais sera réduit des frais de virement bancaire (SHA pour l'UE).**

### **Règlement 13 Généralités**

#### **Annulation de l'inscription**

En cas d'annulation d'une inscription individuelle, celle-ci doit être effectuée par le représentant légal du participant ou par le participant lui-même (s'il s'est inscrit directement) et doit être communiquée à l'organisateur par courriel, comme indiqué dans le document. **Règlement 1.1.**

- Si l'annulation est reçue par 20.4.2026 au plus tard, 90% Les frais d'inscription seront remboursés.
- Si l'annulation est reçue entre 21.4.2026 et 31.5.2026, 50% Les frais d'inscription seront remboursés..
- Si l'annulation est reçue après 1.6.2026 Aucun remboursement ne sera possible.

**REMARQUE : Le remboursement des frais sera réduit des frais de virement bancaire (SHA pour l'UE).**

#### **Règlements complémentaires**



La version anglaise de ce document fait toujours foi.

#### **Règlement 14 Responsabilité des participants (Responsabilité des autorités, des organisateurs et des participants)**

Conformément à la CTG (art. 11) et à l'art. 19 (rassemblements touristiques de catégorie A), tous les participants doivent être en possession d'un permis de conduire valide et de l'attestation d'assurance accident appropriée. Les participants doivent souscrire une assurance responsabilité civile valable dans les pays traversés. Ils s'engagent également à indemniser et à exonérer la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels, ainsi que leurs employés, dirigeants et agents, de toute responsabilité envers les tiers pour tout dommage, perte ou préjudice dont ils seraient solidairement responsables.

Les instructions de la police et des « organisateurs » lors des visites guidées doivent être respectées.

#### **Règlement 15 : Conduite du Motard et protection de l'environnement**

Les motocyclistes sont tenus de tenir compte des autres usagers de la route (CTG Art.3).

Article 1.2 du Code de l'environnement – Conduite des motards :

- un)** Chaque motocycliste devrait adopter des habitudes de conduite permettant une intégration complète avec les autres usagers de la route.
- b)** Conduisez prudemment et évitez une conduite agressive et compétitive.
- c)** Économisez de l'essence et réduisez la pollution en évitant de laisser tourner le moteur au ralenti inutilement.
- d)** Conduisez poliment et limitez les nuisances sonores en n'utilisant votre klaxon qu'en cas d'urgence.
- et)** Gêne sonore. Utilisez un système d'échappement standard ou un autre système silencieux et réglez le volume de votre système audio à un niveau bas.
- f)** N'empruntez que les itinéraires ouverts aux motocyclistes.
- g)** Roulez comme un professionnel en adoptant une allure silencieuse et discrète lorsque vous roulez en groupe.
- h)** Respectez la nature en évitant d'emprunter des sentiers qui risquent d'être endommagés au-delà de tout point de régénération naturelle.
- je)** Protégez la faune sauvage et son habitat naturel en pratiquant une conduite intelligente.



**j)** Veillez à ce que vos huiles usagées, pneus, batteries et autres articles recyclables soient correctement recyclés.

**k)** Encourager une utilisation rationnelle du carburant et une économie d'espace en utilisant des motos plutôt que des automobiles.

**l)** N'oubliez pas que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.